

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du Mardi 3 mars 2026

Convocation envoyée au
délégués communautaires
le :

18 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, s'est réuni à Bonneval en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Monsieur Éric JUBERT est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Étaient présents :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,	M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,	M. Franck ROGER MONTHARVILLE-, suppléant de M. Gilles ROUSSELET
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	M. Sébastien Noël -MORIERS-, suppléant de M. Fabrice CHABOCHE
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,	M. Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	M. Joël LAMY -PRE ST EVROULT-,
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-,	M. Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,	M. Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,	M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,	M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	M. Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,	M. Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
M. Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,	M. Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE - SAUMERAY-,
M. Patrick CHARPENTIER -DANCY-,	M. Michel GIRARD - TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
Mme Françoise COUTADEUR -DANGEAU-,	M. Dominique IMBAULT- VILLIERS ST ORIEN-,
M. Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,	
Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-,	
M. Bernard GOUIN -FLACEY-,	

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Laure HARDY -ALLUYES-, donne pouvoir à M. Jean-Marc PETIT
Mme Marie-Christine NORMAND- BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Jean-Michel LAMY
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Joël BILLARD
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-, donne pouvoir à M. Benoît GESLIN
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-, donne pouvoir à M. Guy BEAUREPERE
M. Benoist MOREAU -LE GAULT ST DENIS-, donne pouvoir à M. David LEGRAND

Étaient absents et excusés :

Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-,

Étaient absents :

M. Arnaud MOUNINGUISA SAMBA-ALLUYES-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,
M. Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-,

Participent à la réunion :

Mme Sophie TOUDY-CLEMENT - Directrice Générale des Services
M. Damien ZEPHIRIN - Responsable du Pôle Éducation et Culture

Le Président ouvre la séance à 20 heures constate que le quorum est atteint.

DATES DE REUNIONS A VENIR

VICES-PRÉSIDENTS		CONFÉRENCE DES MAIRES		CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
JOURS	HEURES	JOURS	HEURES	JOURS	HEURES
Mercredi 27 mai 2026	08h30	Mercredi 27 mai 2026	19h00	Mercredi 10 juin 2026	19h00
		Mercredi 24 juin 2026	19h00	Mercredi 8 juillet 2026	19h00
Lundi 31 août 2026	08h30	Mercredi 2 septembre 2026	19h00	Mercredi 9 septembre 2026	19h00
Mardi 3 novembre 2026	08h30	Mercredi 4 novembre 2026	19h00	Mardi 10 novembre 2026	19h00
Lundi 7 décembre 2026	08h30	Mardi 8 décembre 2026	19h00	Mercredi 16 décembre 2026	19h00

BILLARD Joël

Le Maire de Bonneval, Éric JUBERT, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les procès-verbaux des précédentes séances, des 17 décembre 2025 et 15 janvier 2026 ?

PETIT Jean-Marc

Je m'abstiens pour le procès-verbal du 15 janvier 2025.

BILLARD Joël

C'est noté.

Donc procès-verbal du 17 décembre 2025 approuvé à l'unanimité, le procès-verbal approuvé à la majorité avec une abstention.

**

BILLARD Joël

Je vous demande d'approuver l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Le règlement du fonds de concours ;
- La mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – M4 – 2026 ;
- Avance remboursable du budget principal vers le budget annexe Assainissement Collectif

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Passation d'une convention avec la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour mutualiser les missions d'animations agricole et territoriale dans le cadre des aires d'alimentation de captage

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU

DEL n°2026/015

VANNEAU Jean-Marc

Tout simplement c'est pour mutualiser notre travail sur l'AAC -Aire d'Alimentation de Captage du bonnevalais. Donc pour mutualiser l'animation territoriale et l'animation agricole.

Globalement, on travaille déjà un petit peu ensemble alors autant formaliser tout ça sur le papier. C'est aussi à la demande de l'agence de l'eau afin d'avoir un travail en commun.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** et d'autoriser la signature de la convention avec le Grand Châteaudun.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

FINANCES PUBLIQUES

Suivi du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL n°2026/016

BILLARD Joël

Le point suivant, c'est le suivi du rapport des observations définitives de la chambre régionale des cours présenté par Sophie Toudy-Clément.

TOUDY-CLEMENT Sophie

Oui merci. Donc vous l'avez eu en en annexe.

On a repris les recommandations que la chambre régionale des comptes nous avait fait dans son rapport d'observation définitif qui nous a été notifié le 28 janvier 2025.

Donc un an après, on doit faire un rapport de suivi de ce contrôle et donc faire état des mesures qui ont été prises, des résultats obtenus ou ce qui a été fait ou pas fait d'ailleurs.

Juste pour rappel, je vais aller assez rapidement :

La recommandation N°1, *Sécuriser les procédures décisionnelles et le régime des délégations*, nous avons repris tous les arrêtés de délégations parce qu'ils trouvaient que les délégations de pouvoir qui avaient été faites au vice-président ou aux agents n'étaient pas suffisamment détaillées. En ce qui concerne l'ordre du jour, on ne doit plus faire d'ajout à l'ordre du jour une fois que le Conseil a été envoyé aux élus, on s'y est pratiquement tenu toute l'année mais là ce soir ce n'est pas le bon exemple ce soir. Nous avons également revu la formalisation d'une Conférence des Maires et non pas Bureau.

La recommandation n°2 *Fiabiliser le pilotage des effectifs et de la masse salariale*, la Chambre régionale des comptes avait relevé une inadéquation du système d'information existant pour assurer le pilotage fiable et consolider les effectifs et la masse salariale. La collectivité s'est donc dotée, en avril 2025, d'un outil de suivi de la masse salariale « Adelyce ». C'est un module d'analyse des rubriques de paie qui permet de vraiment projeter toutes les dépenses et si jamais il y avait des dérapages en cours d'année, on peut le suivre et on voit, par exemple, s'il y a trop d'heures, ou des rémunérations qui ne sont pas adéquates.

La 3e recommandation, *encadrer le recours aux heures supplémentaires et en renforcer le contrôle*, Nous avons revu toute la réorganisation du temps de travail. Il y a un nouveau protocole relatif à ce temps de travail qui a été donc adopté par le Conseil communautaire le 1^{er} octobre 2025, ça a été un gros travail quand même auquel on a fait participer les agents. Il y a eu différents ateliers qui ont été mis en place. Il a fallu parfois de la pédagogie pour faire comprendre tout cela et que ça ne venait pas forcément d'une décision de la direction générale, ou des élus, mais c'était la chambre régionale des comptes qui nous le demandait.

Nous avons aussi un nouvel outil de gestion du temps, des absences et du pointage qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2026.

Nous avons fait un petit point aujourd'hui avec la personne qui nous suit de chez « Octime » et après presque 2 mois on se rend compte qu'il y a quand même déjà beaucoup moins d'heures, donc peut être que certaines n'étaient pas toujours justifiées.

C'est mieux encadré, les agents et les responsables de service jouent le jeu aussi. Ça n'a pas été évident les 15 premiers jours, il y avait beaucoup de réclamations, mais voilà au bout de 2 mois c'est beaucoup mieux et il y aura peut-être encore des petites mises à jour mais ça va dans le bon sens.

La recommandation n°4, *rendre effectif le caractère variable du complément indemnité annuel* donc du fameux CIA afin qu'il constitue un levier de reconnaissance de la manière de servir de l'agent et clarifier les critères d'attribution de l'indemnité liée aux fonctions, aux successions et à l'expertise, donc à l'IFSE.

Notre CIA est mensuel et il ne change pas d'une année sur l'autre, ça fait un tout avec le l'IFSE.

Maintenant les agents qui n'ont pas un an dans la collectivité n'ont pas le droit au CIA. Le CIA dépend des entretiens individuels, donc en fonction des objectifs atteints ou non de l'agent, le CIA peut varier.

Pour cette année, je vous avoue que ce n'est quand même pas évident de retirer du CIA aux agents il va falloir faire preuve de pédagogie.

Pour l'instant il est resté mensuel. J'avais rappelé le magistrat parce qu'en principe le CIA doit être versé annuellement ou semestriellement étant donné que pour nos agents c'était jusqu'à présent mensuel. Pour certains, c'était compliqué d'avoir d'un seul coup la somme annuelle et de la gérer parce qu'ils comptaient sur ça mensuellement, vu l'état actuel de la société, certains de nos agents peuvent rencontrer des problèmes financiers. C'était donc compliqué. Le magistrat m'a dit, OK, vous pouvez le laisser mensuel, mais par contre vous mettez bien en place le tableau pour évaluer ce fameux CIA, chose que l'on a fait.

Nous avons 2 tableaux, un tableau de CIA pour les encadrants et un autre pour les non-encadrants. Parce que l'évaluation n'est pas la même pour un encadrant et un non-encadrant.

Donc voilà, tout ça a quand même été mis en œuvre.

La recommandation n°5, *veiller à la complétude des documents budgétaires*, on sait que certaines annexes du BP n'étaient pas forcément complétées.

Il y avait un manque d'effectif, notre comptable a été tout seul pendant plus d'un an, donc il y avait des choses qui n'avaient pas été faites, on a maintenant une personne qui est arrivée depuis septembre, donc on voit que déjà les choses sont beaucoup plus complètes.

Pour la mise en compte du mode de calcul de des attributions de compensation. Là le budget primitif 2026 intègre bien le mode de calcul correct d'attribution qui désormais est bien en compte 601084 « mise à disposition du personnel facturé ». Voilà, ça c'était une des demandes.

Et puis il y a encore sur le suivi patrimoine intercommunal. Il y a encore des choses au niveau de l'inventaire patrimonial où l'on n'est pas encore complètement à jour, mais avec le renfort qu'il y a eu au service comptabilité, ça devrait être fait sur 2026-2027.

La recommandation n°6, *anticiper le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe de la Louveterie*.

Depuis 2023, la subvention du budget principal de 200 000 en euros qui est versée au budget annexe.

La recommandation n°7 *déterminer un prix de l'eau permettant à l'établissement de couvrir ses charges courantes et la charge de sa dette*.

Cela correspond à la mise en place de la taxe forfaitaire de 74 euros par abonné. Qui est donc destinée à contribuer au financement des réseaux.

Cela permet de couvrir effectivement l'ensemble des échéances.

La recommandation n°8 *établir et présenter chaque année à l'Assemblée d'éléments un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable*. Donc les RPQS.

Effectivement, il y a eu beaucoup de retard puisque nous n'avions plus de responsables.

Les RPQS relatifs aux exercices 2020 à 2023 ont été délibérés lors de la séance du 17 décembre 2024, le RPQS de l'exercice 2024, lui, a été établi dans des conditions normales au calendrier présenté lors de la séance du 4 septembre 2025, puisqu'il doit être présenté sur l'année avant le 30 septembre de l'année N+1.

Il y a eu des efforts de constatés également de ce côté-ci.

La recommandation n°9, *facturer l'eau consommée par les services intercommunaux*

Il nous avait été reproché de ne pas faire payer tout ce qui était bâtiment périscolaire, la piscine, les bâtiments communaux, etc.

Il y a maintenant un tarif qui est préférentiel, enfin spécifique, qui a été délibéré également le 17 décembre 2024 à 0,50 euros hors taxes par m³ pour les consommations d'eau des équipements intercommunaux, centre aquatique, centre enfance, périscolaire et autres bâtiments communautaires. Ce dispositif est entré en vigueur pour l'exercice 2025 qui a été reconduit pour la tarification 2026.

La recommandation n°10, la dernière, *débuter l'amortissement des investissements et constituer les dotations*

Là, nous avons encore un peu de retard, mais on a commencé. C'est en cours de mise en œuvre.

Voilà, un an après la notification du rapport de la Cour régionale des comptes, la collectivité a quand même engagé une démarche structurée et progressive afin de prendre en compte l'ensemble des recommandations formulées, gouvernance et organisation, ressources humaines et régime indemnitaire, pilotage budgétaire et financier, service de l'eau, fixation du prix de l'eau couvrant les charges.

- **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE.**

Compte Financier Unique (CFU) 2025 – tous budgets principal et annexes M57 & M4
--

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/002

L'ordre du jour c'est CFU, Affectation des résultats, présentation de l'état annuel des indemnités des élus et BP, moi je vais faire les CFU et BP en même temps.

Je ne rentre pas dans le détail, tout a été vu en commission des finances, c'est à dire chez nous c'est une commission générale où il y a tous les élus communautaires.

Le budget Tourisme : rien de particulier. Ce qu'il faut savoir c'est que l'abondement du budget principal qui est passé de 40 000 euros à 71 000 euros c'est dû aux investissements qu'on a fait avec le nouvel office de tourisme qui sont autofinancés.

Voilà, je n'ai rien de particulier, est ce qu'il y a des questions sur ce budget ?

Le budget Piscine : Dominique pourrait vous l'expliquer mieux que moi mais il vous l'a fait je crois hier à la Commission piscine, le gros changement c'est quand même l'année record concernant la fréquentation et par conséquent bien sûr les recettes qui sont de 351 000 euros, vous voyez qu'en prévision on est à 270 000 euros compte tenu des travaux et puis c'est une règle de prudence qu'on applique.

Sur ce budget là je n'avais rien de particulier, le poste énergie a diminué un peu.

Le budget Zone : On avait mis 50 000 euros d'aides aux entreprises. J'avais évoqué la possibilité d'aider les entreprises, 25 000 euros maximum, par le biais de la Région, d'ailleurs on a une demande officielle, ça y est.

Ce n'est pas dans ce budget-là, c'est dans le budget principal donc on l'a retiré et on a remis les 50 000 euros dans le compte entretien. Que l'on retrouvera puisque l'on ne va pas faire 68 000 euros.

On attend d'avoir le décompte définitif du rond-point bien sûr pour vous faire 1 décompte total et la participation du TERRANOBILIS. Est ce qu'il y a des questions ?

Le budget Enfance : la particularité c'est sur le BP où on a mis 205 000 en divers, mais on va vivre des travaux, alors peut être qu'on aura moins de recettes. Là on a mis des dépenses en plus, c'est vraiment pour sécuriser. Rien de particulier sur le budget là.

Après le budget investissement, on a prévu une partie de l'investissement.

Le budget ANC Assainissement Non Collectif : Bon là il n'y a pas de commentaire, c'est classique.

Le budget de l'eau : On a prévu dans le BP une somme de 203 000 euros. Donc on peut se permettre parce que l'on a eu une bonne surprise sur le CFU 2025 au niveau des recettes de ce budget, il y a eu un décalage de l'année 2024, mais quand on fait le nombre de mètres cubes, c'est bien.

La particularité, c'est bien sûr, vous l'avez vu, c'est la fameuse taxe de 74 euros qui a fait un peu parler d'ailleurs. Mais si on ne l'avait pas fait, le budget n'aurait pas été équilibré. Ce qu'il faut dire, c'est qu'on a un excédent de fonctionnement de 281 000 euros, c'est, si je parle sous le contrôle de Jean Marc, plutôt une bonne nouvelle.

Et en investissement, on a des facilités d'investissement, c'est parce qu'on a débloqué les 7 000 000 d'emprunts. Donc j'ai vu Delphine ce matin, elle est en train de préparer le fameux tableau d'utilisation de l'emprunt de l'eau. On vous le fera parvenir à jour au 31/12/2025. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le budget Transport : rien de particulier.

Le budget Bâtiment : je ne vous dis pas les excédents, mais vous le savez que tout ça c'est équilibré par le budget principal, on va retrouver tout ça dans le budget principal.

Et en investissement, on prévoit, la toiture de Sancheville côté Vestas, il n'y a pas de question ?

La rémunération, on peut quand même s'y attarder, baisse de la rémunération. C'est parce qu'il y a eu beaucoup de postes qui n'ont pas été pourvus. Alors tout à l'heure, on vous l'a dit pour la comptabilité, beaucoup à l'enfance, à la piscine non, la PLUi-H, la secrétaire itinérante, le développement économique.

Vous le retrouverez ici. Donc ce n'est pas on passe de 4 900 000 à 5 600 000, on a réduit pour être à 5 300 000, ça veut dire qu'il faut être vigilant quand même malgré les supers résultats.

Quand vous avez 5 000 000 euros de masse salariale, elle prend 3% tous les ans, ça fait 1 500 000 euros Avec une participation bien sûr de la ville de Bonneval.

Ici, vous avez les déficits des budgets annexes. Enfance, piscine ça n'a rien à voir avec ce que Dominique vous présente parce Dominique vous présente le fonctionnement, moi j'ai le fonctionnement et l'investissement et en plus les 265 000 euros de Bonneval.

On vire 720 000,00€ à l'investissement, ça veut dire que dans le budget qu'on vous présente on autofinance 720 000 euros ça a changé parce qu'on a rajouté les 50 000 euros de développement économique.

Alors ce qui change dans l'investissement, si, pardon ici, faut quand même que je que je m'arrête là. Excédent de fonctionnement 2 503 383 contre 1 606 000 l'année d'avant.

Le budget Assainissement Collectif : il a été fait avec les moyens du bord donc, avec le 1 300 000 de la ville de Bonneval. Alors une précision sur le budget assainissement, vous avez un point à l'ordre du jour-là 300 000 euros. Tant qu'on n'a pas la délibération des excédents des communes on ne peut pas l'utiliser donc on ne pourra pas dépenser avant le mois de mai, juin à peu près.

Donc ce budget là il est particulier, c'est 1 BP qui sera suivi d'un budget supplémentaire au mois de mai, juin.

Ce qu'il faut retenir, c'est quand même l'excédent net qui est là, 2 200 000 euros contre 1 546 000 euros. C'est dû à des économies que l'on fait partout.

Donc moi je remercie tout le monde, tous les services, dans tous les budgets, notamment sur la masse salariale. Mais ça ne peut pas se faire tous les ans, c'est l'année exceptionnelle.

Je pense qu'il y a 5-6 ans on n'était pas comme ça. Mais on en a bien besoin, vous savez, il faut préparer l'avenir.

Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce que vous avez des questions à me poser avant que je sorte pour le vote des CFU et que je passe la parole à Dominique IMBAULT ?

Monsieur le Président sort de la salle

IMBAULT Dominique

Donc tous les chiffres donc CFU 2025 vous ont été présentés. J'ai envie de vous dire que j'ai de la chance parce que c'est le meilleur CFU depuis bien des années, donc ça me fait plaisir d'avoir un résultat aussi important.

Donc je vais juste vous demander si vous avez des questions ?

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la présentation du CFU 2025 tous budgets, principal et annexes

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président revient dans la salle.

IMBAULT Dominique

Monsieur le Président, le CFU a été voté à l'unanimité.

BILLARD Joël

Je vous remercie de votre confiance, c'est encore une fois un travail d'équipe.

Affectations de résultats

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/018

BILLARD Joël

L'affectation des résultats. Je ne vais pas les prendre ligne par ligne, ça découle de ce que je viens de vous présenter.

Est-ce que ça apporte des commentaires ou des questions ?

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AFFECTER** les résultats 2025.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

Dans une volonté de transparence, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Chaque année, un état représentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être produit.

L'état annuel présente les indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- Du conseil municipal, communautaire ou métropolitain
- De tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural...
- De toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales

L'article L.5211-12-1 du CGCT prévoit que cet état soit présenté aux membres du Conseil Communautaire chaque année avant le vote du budget primitif.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Principal 40000

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/019

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 Février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	14 955 165,85 €
Section d'investissement à	1 403 728,48 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Principal 40000 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Activités Économiques 40101

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/020

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	238 614,65 €
Section d'investissement à	215 536,61 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Activités Économiques 40001 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Transports 40200

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/021

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	312 666,47 €
Section d'investissement à	96 495,34 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Transports 40200 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Eau 40003

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/022

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	3 117 294,06 €
Section d'investissement à	4 798 411,40 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Eau 40003 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Assainissement Non Collectif 40400

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/023

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	182 000,00 €
Section d'investissement à	103 255,00 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Assainissement Non Collectif 40400 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Enfance 40005

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/024

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	2 429 546,00 €
Section d'investissement à	1 224 017,55 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Enfance 40005 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants avec 2 voix Contre (M. Petit et Mme Hardy – Alluyes).

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Activités Économiques Lotissement 40600

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/025

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	6 549 998,70 €
Section d'investissement à	8 470 000,00 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Activités Économiques Lotissement 40600 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Piscine 40007

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/026

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	1 294 953,86 €
Section d'investissement à	2 927 118,89 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Piscine 40007 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Tourisme 40800

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/027

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	90 032,98 €
Section d'investissement à	59 273,03 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Tourisme 40800 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2026 – Budget Assainissement Collectif 40009

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/028

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances du 16 février 2026, comme suit :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement à	830 000,00 €
Section d'investissement à	1 400 000,00 €

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget Assainissement Collectif 40009 tel que présenté

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Subvention au COS

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/029

La subvention du COS en fait il s'agit de la subvention de 2025 qui n'avait pas été demandée.
Le montant sollicité est le même que les années précédentes, 10 000 euros.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ACCEPTER** de verser une subvention d'un montant de 10 000 euros au Comité des Œuvres Sociales.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Validation du plan de financement des travaux d'interconnexion et d'alimentation en eau potable OP11 pour le secteur Saumeray-Coulommiers

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU
DEL N°2026/030

Donc c'est l'autorisation de lancer le marché pour l'OP11 pour raccorder la commune de Saumeray enfin, le château de l'Aubépine en partant de Coulommiers, l'idée étant de réalimenter complètement la communauté de communes par la suite à partir de notre usine.

Donc le souhait c'est de lancer une première tranche de travaux Coulommiers et Coylommiers sur l'aubépine et ensuite de pouvoir regagner Sonville par Dangeau

Ce soir il faut autoriser à déposer les demandes de subvention. Les appels d'offres ne sont pas encore réellement pas passés mais le montant total estimé à 1 700 000 euros avec bien sûr, comme à chaque fois, enfin là c'est une estimation, un financement de l'État espéré par l'intermédiaire de la DETR, bloqué à 1 500 000 euros, 30% DETR et 40% du département dans le meilleur des cas.

BILLARD Joël

Je suis allé à la Commission DETR préparatoire et je pense que les 400 000 seront accordés.

VANNEAU Jean-Marc

C'est déjà ça, sans oublier que l'obtention de DETR déclenche le financement éventuel du département. C'est 40% du département, sans DETR il n'y a pas de département.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à déposer les demandes de subvention.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

Autorisation de signature du marché groupé pour la fourniture de carburants par cartes accréditatives et cartes pour paiement des péages autoroutiers et des parkings

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL N°2026/031

Ce marché public concerne le carburant.

La CAO eu lieu hier en présence de la répression des fraudes.

C'est un marché carburant pour les véhicules légers, poids lourds et car pour la ville et pour la COM COM donc ça faisait 6 lots.

Deux sociétés ont répondu à tous les lots : Total Marketing France et Greenway.

Après analyse des offres la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable et propose d'attribuer le marché comme suit :

- Lot n°1 – Société Greenway pour un marché à bon de commande
- Lot n°2 – Société Total Marketing France pour un marché à bon de commande
- Lot n°3 – Société Total Marketing France pour un marché à bon de commande
- Lot n°4 – Société Greenway pour un marché à bon de commande
- Lot n°5 – Société Total Marketing France pour un marché à bon de commande
- Lot n°6 – Société Total Marketing France pour un marché à bon de commande

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché pour la fourniture de carburant par cartes accréditatives et cartes pour paiement des péages autoroutiers et des parkings – lot 1 à 6.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants, M. P.Charpentier-Dancy et M. B.Lhoste-Montboissier ne participant ni au vote ni au débat.

Attribution et autorisation de signature du marché construction des bâtiments modulaires – Centre Enfance Bonneval

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUIN
DEL N°2026/032

Ça fait suite aux travaux qu'on va faire au Centre Enfance.

La partie concernée ce sont pour les tout-petits, la crèche donc pour les VRD.

je vous donner les entreprises retenues, mais vous verrez qu'à la fin il y a quand même une bonne nouvelle, ce qui est ce qui est déjà très bien.

Ce marché de construction des bâtiments modulaires a été lancé le 23 janvier 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 février 2026 à 12 heures.

Ce marché comportait 3 lots :

- Lot n°1 : Voirie / Assainissement / Réseaux divers
- Lot n°2 : Bâtiment modulaire
- Lot n°3 : Électricité.

L'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre a été présentée en commission d'attribution des marchés le lundi 2 mars 2026 à 8 heures 30. Cette dernière a émis un avis favorable et propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 : société EIFFAGE Route pour un montant de 26 364,70 euros HT
- Lot n°2 : société ALGECO pour un montant de 174 575,40 euros HT (offre de base et PSE 1 et 2 inclus)
- Lot n°3 : société LTE pour un montant de 2 805,33 euros HT

Tout ça va se mettre en place pour la rentrée prochaine après le mois d'août. Les petits iront manger à l'EHPAD. C'est une bonne chose aussi d'être à proximité.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ATTRIBUER** les lots tels que présentés.

Monsieur Bernard GOUIN met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants avec 1 Abstention (M. JM.Petit – Alluyes).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Modification de tarifs

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/033

La modification des tarifs concernant l'assainissement collectif, c'est parce que les commune de Bouville, le Gault Saint Denis et Saumeray ont obtenu de l'Agence de l'Eau le coefficient de modulation qui permettra de facturer comme suit :

- BOUVILLE : 0,1064 € HT /m3 au lieu de 0.28 € HT /m3.
- LE GAULT ST DENIS : 0,112 € HT /m3 au lieu de 0.28 € HT /m3.
- SAUMERAY : 0,154 € HT /m3 au lieu de 0.28 € HT /m3.

C'est plutôt une bonne nouvelle.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** la modification des tarifs telle que présentée.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Création de postes

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU

DEL N°2026/009

Plusieurs postes à créer,

- un premier poste pour remplacer une personne qui est partie en retraite donc on doit repasser un poste d'animateur ACM pour le service de l'enfance, un adjoint d'animation et ça sera pour la commune d'Alluyes à compter du 1^{er} avril 2026.
- un renouvellement pour la personne qui est à l'accueil ville et communauté de communes au 1^{er} avril 2026 c'est un 35 h mais qui maintenant est passé à 37h30 avec RTT pour compenser
- une création pour une secrétaire polyvalente au service de l'eau à compter du 1^{er} avril 2026 pour 37h30
- un saisonnier pour l'Office de tourisme, conseiller séjour, office de tourisme, adjoint administratif à compter du 1^{er} juin 2026
- un agent polyvalent donc service technique adjoint de technique à compter du 1^{er} juin, c'est également pour un saisonnier aux services techniques
- et enfin, deux agents d'animation périscolaire pour le service enfance donc là c'est un non permanent, ce sont des saisonniers

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les créations de postes telles que présentées

Monsieur Joël BILLARD met au vote chacun des postes présentés, ils sont adoptés à l'unanimité sauf le poste d'agent polyvalent pour les services techniques qui est adopté à la majorité des votants avec une voix Contre (M. D. Legrand – le Gault St Denis)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Fonds patrimonial de proximité

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2026/037

Monsieur Anthony GUEDOU, a sollicité la Communauté de Communes pour bénéficier d'une subvention du Fonds de Proximité dans le cadre de la création d'un garage automobile sur la Commune de Pré-Saint-Évroult.

Cette aide lui permettrait l'acquisition de matériels (pont élévateur, machine à pneus, équilibreuse) afin de développer son entreprise.

La subvention sollicitée est de 3 999 euros HT.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'ATTRIBUER** le montant de la subvention sollicitée dans le cadre du Fonds patrimonial de proximité.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

POINTS NON INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Règlement du fonds de concours

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT

DEL N°2026/039

En fait on doit le revoter tous les ans pour les projets éligibles au 1^{er} janvier 2026.

Les petites modifications, c'est le délai de dépôt de dossier. En principe, comme sur celui de l'an dernier, le délai pour déposer le dossier c'était avant le 31 mars de l'année N.

On vous propose, étant donné qu'il y a les élections, de modifier au 30 avril de l'année N si ça vous convient.

BILLARD Joël

Est-ce que cette année vous voulez encore un délai d'un mois de plus ?

Vous me le dites mais le 30 avril on le gardera toujours je pense, tous les ans.

TOUDY-CLEMENT Sophie

Oui, à la limite, parce que c'est vrai que 31 mars ça fait court.

BILLARD Joël

Cette année, année électorale, on définit 31 mai.

TOUDY-CLEMENT Sophie

Après, c'était à l'article 6 pour l'attribution et formalisation. On vous propose donc que ce soit un arrêté pour l'attribution du Fonds de concours qui soit fait par la Communauté des communes et non plus une convention, ça sera moins lourd.

Et en ce qui concerne le versement du solde, donc en fin d'opération, la commune adresse la demande de versement de solde accompagnée des pièces demandées, et juste une précision, c'est la Comcom qui émet un mandat après vérification des pièces et calcul du solde de la subvention, ce n'est pas la commune qui envoie un titre.

Pour l'article 10, les règles de caducité, attribution du Fonds de concours, la commune bénéficiaire dispose d'un déhanchement de l'opération, de 2 exercices, exercices en cours plus suivants.

Voilà, c'est tout ce qui a changé pour l'attribution du Fonds de concours pour la période 2026/2027.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** les modifications du règlement de fonds de concours telles que présentées.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

FINANCES PUBLIQUES

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – M4 - 2026

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2026/040

On avait voté l'année dernière pour la M57 la possibilité des crédits en fonctionnement et investissement limitée à 7,5% de dépense de chaque section.

Dernièrement, ils ont raccroché les M4 donc on doit reprendre une délibération.

Cela concerne les budgets eau, assainissement, transports

Une particularité qui vient de nous arriver c'est que le budget assainissement à sa propre trésorerie.

Je ne sais pas pourquoi c'est comme ça. Ils n'ont imposé que l'assainissement pour l'instant.

Donc là vous est ce que vous êtes d'accord pour cette fongibilité ?

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune de sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget pour tous les budgets soumis à la norme M4 et à signer tout document s'y rapportant

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Avance remboursable du budget Principal au budget annexe Assainissement Collectif

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2026/038

Un dernier ajout, une avance remboursable du budget principal au budget d'assainissement pour pouvoir fonctionner tant que l'on n'a pas les excédents des communes qui arrivent d'un montant de 300 000 euros que le budget Assainissement s'engage à rembourser au budget principal au plus tard le 31 décembre, donc aucune incidence budgétaire sur le budget principal.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le versement d'une avance remboursable du Budget principal vers le Budget Assainissement.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

**

BILLARD Joël

Je voulais vous dire un petit mot quand même comme on est en fin de mandat, je voudrais remercier l'ensemble des élus de la Comcom pour le travail effectué.

Surtout un travail qui est effectué dans la sérénité sans perdre de point de vue que c'est toujours pour le bien du territoire.

Je voudrais aussi bien sûr plus particulièrement remercier les VP pour le travail du quotidien et pour l'ambiance qui règne c'est important, remercier Sophie bien sûr la DGS, mais l'ensemble des services, qui se sentent concernés.

Alors c'est vrai que parfois on a des tensions entre élus. On a eu un dernier CST qui était intéressant, on a beaucoup discuté, c'est le but.

On est encore dans une petite structure, 150 salariés quand même.

Tout ça, ça nous aide et je peux vous dire que le bonnevalais est reconnu.

Je voudrais aussi souhaiter une bonne retraite à ceux qui ont décidé d'aller en vacances, de voyager, c'est bien mérité donc félicitations et puis souhaiter bonne chance à l'ensemble des candidats puisque la démocratie va parler.

Donc vous avez décidé de poursuivre l'aventure, c'est très bien.

En ce qui me concerne, je vais vous le dire, il n'y a pas de scoop, je peux annoncer que je vais être candidat à nouveau à la présidence de la comcom, puisque je suis sur la liste d'Éric Jubert, je suis dans les 15 premiers, donc je serais délégué communautaire, et me présenterai devant vous.

Pourquoi je fais ça ? Le premier point qui est important, je vous l'ai dit, le bonnevalais était reconnue et je tiens à ce que le bonnevalais soit reconnue.

Il faut que les choses soient claires, je souhaite que le bonnevalais travaille avec tous nos voisins et je ne veux pas que le bonnevalais soit absorbé par qui que ce soit.

Bien sûr, le 2e point c'est poursuivre l'évolution budgétaire, donc vous avez vu que ça s'est bien fait.

Et puis le 3e point, je vais encore vous le dire mais c'est vrai pour le développement de la zone, en réalité c'est surtout celui-ci qui me qui me titille. Je ne voudrais pas quitter mes fonctions en laissant une zone qui a du mal à démarrer mais qui démarre.

J'ai bonne conscience que l'année 2025 était un bon cru budgétaire.

Je pense que l'année 2026 devrait être un bon cru sur la zone mais ça on verra.

Voilà, encore à tous, merci pour votre confiance.

**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le secrétaire de séance,
Éric JUBERT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS

Le Président,
Joël BILLARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS